



## Titre de sejour etranger malade

Par **Nicolas5**, le **05/04/2019** à **21:24**

Bonjour, J'ai introduit une demande de changement de statut étudiant à vie privée et familiale pour raison de santé en octobre 2017. La dernière fois que je suis allée renouveler mon récépissé l'agent m'a demandé une photo et m'a fait une prise d'empreinte. Hier j'ai reçu le courrier du député de mon arrondissement que j'avais contacté pour demander son intervention parce que l'attente était trop longue. IL a reçu un courrier du préfet l'informant que l'ofii a donné un avis défavorable par conséquent il ne peut pas donner un avis favorable à ma demande. C'est clair et net que je n'aurai pas de titre de séjour. Alors pourquoi laisser traîner sa réponse ?

Je dois être opérée dans les prochains jours et je ne pourrai plus rester seule dans mon logement car ma mobilité sera réduite. Ma compagne française me propose d'aménager ensemble, et ensuite faire le PACS et le mariage. IL va valoir changer de département.

Je suis perdu et je ne sais pas quoi faire.

Que dois-je faire ?

Merci à tous pour votre aide.